
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 avril 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 avril 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michel Bissonnet.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de Mme Thérèse Kirkland-Casgrain, première femme à se faire élire à l'Assemblée Nationale et la première femme au conseil des ministres. Il souligne également le décès des personnes suivantes : Mme Rita Lafontaine, M. Bernard Lamarre, M. Jean Bissonnette ainsi que les sept victimes de l'écrasement d'un avion aux Îles-de-la-Madeleine : M. Jean Lapierre, Mme Nicole Beaulieu, Mme Martine Lapierre, M. Marc Lapierre, M. Louis Lapierre, M. Pascal Gosselin, membre de l'équipage et M. Fabrice Labourel, membre de l'équipage.

Le président du conseil invite les membres à découvrir l'exposition intitulée « Montréal les berges » du 11 au 25 avril 2016, dans le hall d'honneur. Cette exposition est présentée en collaboration avec Tourisme Montréal, Photoservice, la Ville de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le bureau de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif et responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau.

Le président du conseil informe les élus que la Ville de Montréal offrira dorénavant une halte-garderie temporaire lors des périodes de questions des citoyens durant les séances du conseil municipal. Le service sera offert le lundi soir, entre 17 h et 22 h. Il sera également offert le mardi, si la séance se prolonge au lendemain, entre 8 h 30 et 10 h 30. Ce geste, une initiative du maire de Montréal, M. Denis Coderre, vise à attirer davantage de Montréalaises et de Montréalais à participer aux séances du conseil et, plus globalement, à la démocratie municipale.

Dans le cadre de la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » du 17 au 24 avril 2016, le président indique que des rubans verts, symboles d'espoir et de vie retrouvée, ont été distribués à tous les membres du conseil. Il souligne la présence, dans les tribunes, des membres de Transplants Québec ainsi que des personnes ayant des proches ou ayant bénéficié directement d'un don, soit : Dr. Jean-François Lizé, pneumologue, Mme Brigitte Junius, chef de communication, Mme Louise Réhel, chef des services cliniques, M. Michel Bourassa, membre d'une famille de donneur et sa conjointe, Mme Sophie Bellemare, présidente-fondatrice de la Fondation Sophie, M. Alexandre Grégoire, greffé et M. René Tapp, membre d'une famille de donneur.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 22 avril 2016 « Journée mondiale de la Terre », et indique qu'à cette fin, les lumières de l'hôtel de ville seront éteintes le vendredi toute la nuit; le 23 avril 2016 « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur »; le 28 avril 2016 « Journée internationale des accidents de travail »; et le 29 avril 2016 « Journée internationale de la danse ».

Finalement, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillères et conseillers Russell Copeman, Craig Sauvé et Suzanne Décarie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	2015, l'année du transport en commun - commentaires sur le dépôt du rapport annuel de la STM marqué par une baisse d'achalandage / Mesures concrètes afin de palier à certaines lacunes avec impacts immédiats
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Référence à un article de François Cardinal intitulé « Voyager en classe sardine » sur les piètres résultats de la STM en 2015 – améliorations du service à la clientèle à très court terme / Reconsidérer la demande de Sylvie Bernier, qui a reçu le titre de « Bâtisseuse de la Cité 2016 », à venir rencontrer les élus montréalais
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Mise en place de règlements qui vont encadrer les services de co-voiturage commercial à Montréal / Prendre position pour une meilleure compétitivité et un meilleur service aux citoyens
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Projets de transport collectif à Montréal – liste de projets attendus par les gouvernements fédéral et provincial / Leadership souhaité et dépôt de projets structurants pour Montréal

Le président du conseil fait un bref rappel aux élus que le temps de réponse alloué est de 1 minute 30.

M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Demande d'augmentation du nombre de vélos et de stations BIXI à l'aube de nombreux chantiers qui paralyseront Montréal au cours de l'été / Mettre plus de stations BIXI dans les quartiers situés dans le nord-est de Montréal et plus précisément près des gares de train
------------------	-------------------------------------	--

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Craig Sauv�	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	D�mantement du Plan de transport et manque de vision quant au d�veloppement du transport en commun

  13 h 36,

Il est propos  par M. Francesco Miele

appuy  par Mme  milie Thuillier

de prolonger la p riode de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conform ment   l'article 57 du *R glement sur la proc dure d'assembl e et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agr e.

Mme Laurence Lavigne-Lalonde	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Projet de voie r�serv�e sur la rue Hochelaga dans un secteur des plus congestionn�s de l'arrondissement ne permettant le passage que de 3 autobus � l'heure / Explications souhait�es sur la vision du transport collectif et structurant notamment pour l'Est de Montr�al
M. �ric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	�chancier pour l'ajout de 3 stations d'arr�t pour le SRB Pie-IX / D�lais pr�vus pour la planification de la phase 2

  l'expiration du d lai impart  pour la p riode de questions des membres du conseil par le *R glement sur la proc dure d'assembl e et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*, le pr sident du conseil d clare la p riode de questions des conseillers close   13 h 46.

CM16 0380

Adoption de l'ordre du jour de l'assembl e ordinaire du conseil municipal

Conform ment au projet-pilote de modifications   l'horaire et au d roulement des assembl es ordinaires du conseil municipal, pour la p riode du 1^{er} avril au 31 d cembre 2011 (CM11 0167), et   la r solution du conseil municipal du 19 d cembre 2011 (CM11 1064), la s quence d' tude et d'adoption des points inscrits au pr sent ordre du jour est, sous r serve de toute autre modification de s quence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***p riode de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques pr liminaires (03   15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglom ration (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription   l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la premi re p riode de questions des citoyens continuera d'avoir lieu   19 h***

Il est propos  par M. Francesco Miele

appuy  par M. Pierre Desrochers

Et r solu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assembl e ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016, tel que livr  aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la pr sente s ance, en y retirant l'article 80.01 (30.02).

Un débat restreint s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM16 0381

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 avril 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 30 mars 2016.

Un débat s'engage.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 mars 2016.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 mars 2016.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

5.01 Résolution CA16 22 0088 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour le développement d'un lien cyclable entre le Sud-Ouest et le centre-ville de Montréal en 2016

- 5.02 Résolution CA16 22 0125 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Adhésion de l'arrondissement du Sud-Ouest à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat - 4 décembre 2015 - COP21
- 5.03 Résolution CA16 22 0126 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Résolution d'appui à la campagne du RAPSIM demandant au gouvernement fédéral de rétablir une approche généraliste dans l'allocation des fonds disponibles pour la SPLI et aux gouvernements canadien et québécois de permettre à la communauté montréalaise d'identifier ses priorités de financement en matière d'itinérance
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Pierre Desrochers

- 6.01 Dépôt d'une correspondance de Mme Martine Ethier concernant la demande d'information de Mme Lavigne-Lalonde sur l'École d'entrepreneuriat lors du conseil du 21 mars 2016.

Par M. Réal Ménard

- 6.02 Dépôt d'un courriel de M. Philippe Gagnier, directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint au Service des affaires juridiques, en date du 4 avril 2016, adressé à M. Réal Ménard ayant pour objet la caserne Létourneux – Théâtre sans fil (TSF) afin de donner suite à une demande d'information de M. Éric Alan Caldwell lors du conseil du 21 mars 2016.
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2016
-

À 14 h 04, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude des articles 7.02 et 7.07 à une phase ultérieure afin d'en prendre acte juste avant l'adoption de l'article 51.02.

CM16 0382

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1165094001

CM16 0383

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1167121001

CM16 0384

Bilan annuel 2015 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1161114001

CM16 0385

Dépôt du rapport d'activité 2015 du Conseil des Montréalaises intitulé « Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activité 2015 du Conseil des Montréalaises intitulé « Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1164233001

CM16 0386

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1160739004

CM16 0387

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que du document Reddition de comptes financière 2015, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2015, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1163592001 et 1163592003

CM16 0388

Dépôt du Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal

À 14 h 32, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude de l'article 7.10 à une phase ultérieure.

07.10

CM16 0389

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport et des recommandations de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM16 0390

Déclaration sur la Journée du souvenir des victimes de la Shoah

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil à plus de 30 000 survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 15 décembre 1999 la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec* ainsi décrétant « Yom HaShoah, aussi appelé le Jour commémoratif de l'Holocauste, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif, est proclamé Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah »;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente telle qu'elle est fixée chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée par cette proclamation à mener des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la lutte pour la liberté, la tolérance et la fraternité des hommes exige une vigie constante;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Attendu que cette année le 27^e jour du mois de Nisan du calendrier lunaire juif tombe le 5 mai 2016;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Marvin Rotrand
M. Russell Copeman
Mme Mary Deros
M. Guillaume Lavoie
Mme Manon Gauthier
Mme Justine McIntyre
Mme Patricia Lattanzio

Et résolu :

- 1- de reconnaître le 5 mai 2016, la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de l'Holocauste » en solidarité avec les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;
- 2- de souligner la tenue d'une cérémonie officielle de commémoration de Yom HaShoah, présidée par le maire, et qui se tiendra dans le Hall d'honneur de l'hôtel de ville, le mercredi 4 mai 2016, à 11 heures.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0391**Déclaration sur le 101^e anniversaire du génocide arménien**

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités* à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire et que, dans cet esprit, elle souligne chaque année, par résolution au conseil, trois événements marquants, soit les journées commémorant le génocide arménien, la shoah et l'abolition de la traite négrière;

Attendu que le Parlement canadien a adopté le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la *Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien* qui a pour objet de proclamer le 24 avril de chaque année *Jour commémoratif du génocide arménien*;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal reconnaît annuellement par une déclaration, le 24 avril « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, la déportation et le déracinement des survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que la remarquable mobilisation des membres de la communauté arménienne à l'occasion du centenaire de commémoration du génocide tout au long de l'année 2015 a permis de rappeler l'importance de sensibiliser les Montréalais aux crimes de masse, mais aussi de reconnaître le courage et la résilience de ceux qui ont survécu aux actes génocidaires;

Attendu que le 24 avril 2016 commémore les victimes des massacres et souligne l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que peu à peu s'éteignent les derniers témoins de cette immense tragédie;

Attendu que la très grande majorité des membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de ceux qui ont survécu à ce génocide, sont des Montréalais qui ont contribué par leurs engagements au plan politique, économique, culturel et social à façonner notre ville;

Attendu que le génocide tue deux fois, la seconde par le silence, il importe par devoir de mémoire, de partager les connaissances historiques pour que les générations futures construisent les sociétés de l'avenir en retenant les leçons du passé;

Il est proposé par M. Harout Chitilian

appuyé par Mme Mary Deros
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal souligne l'anniversaire du génocide arménien en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalais et les Montréalaises, à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien à travers le monde;
- 2- que le conseil de ville achemine la présente motion à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités et invite ces associations à la partager avec toutes les villes-membres.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0392

Déclaration soulignant la Journée internationale des monuments et des sites

Attendu que l'UNESCO a fait du 18 avril la Journée internationale des monuments et des sites en 1983;

Attendu que le thème retenu pour l'année 2016 par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est le patrimoine du sport;

Attendu que le Conseil du patrimoine de Montréal se joint à d'autres organismes montréalais pour faire connaître davantage ce patrimoine et certains des éléments qui en font la richesse;

Attendu que l'année 2016 marque le 40^e anniversaire des Jeux olympiques d'été de 1976 à Montréal;

Attendu que l'emblème du patrimoine du sport à Montréal est sans contredit le Parc olympique et son Stade érigé pour les Jeux olympiques d'été de 1976;

Attendu que la toponymie rappelle le souvenir de grands sportifs montréalais;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1- de souligner la date du 18 avril comme étant la Journée internationale des monuments et des sites;
- 2- d'encourager les Montréalais à participer aux activités mettant en vedette le patrimoine du sport organisées par différents organismes partenaires réunis par Héritage Montréal tout au long du mois d'avril 2016.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 12, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0393

Conclure une entente-cadre, pour une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'un an, avec Cité Nissan Gabriel S.E.C. pour la fourniture sur demande d'automobiles électriques de marque Nissan Leaf - Appel d'offres public 16-15007 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire d'un an, pour la fourniture sur demande d'automobiles électriques du modèle Nissan Leaf;
- 2- d'accorder à Cité Nissan Gabriel S.E.C, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15007 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163447001
80.01 (20.01)

CM16 0394

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 24 mois, avec Stantec Experts-conseils Itée et CIMA+ s.e.n.c. pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour les sommes maximales respectives de 2 244 760,40 \$ et de 1 691 569,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14972 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents;

- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14972 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
Stantec Experts-conseils ltée	2 244 760,40 \$
CIMA+ S.E.N.C	1 691 569,69 \$

- 3- d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165309001
80.01 (20.02)

CM16 0395

Approuver le projet d'entente avec la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeois pour l'aménagement du parvis et des trottoirs faisant partie des travaux du lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeois pour la réalisation des travaux qui seront effectués sur la propriété de la Corporation et faisant partie des travaux du lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

Adopté à l'unanimité.

1160522001
80.01 (20.03)

CM16 0396

Accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015 / Accepter l'hypothèque publiée au registre foncier du 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, accordée par ces derniers en faveur de la Ville, à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal un terrain destiné à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, ce terrain étant désigné comme une partie du lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal; et
- 2- d'accepter l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier le 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 512 000 \$, accordée par ces derniers en faveur de la Ville afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre à la Ville de Montréal un terrain destiné à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

1156692004
80.01 (20.04)

CM16 0397

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal un immeuble constitué du lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer comme domaine public le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal, un immeuble, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151027010
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0398

Accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc. pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, pour une somme maximale de 181 493,88 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., fournisseur exclusif, pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 493,88 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 23 mars 2016;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165035001
80.01 (20.06)

CM16 0399

Accorder un contrat à Circuit Ford Lincoln Itée pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15046 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit

- 1 - d'accorder à Circuit Ford Lincoln Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15046 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 65 385,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164472006
80.01 (20.07)

CM16 0400

Accorder un contrat à Neolect inc. pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort - Dépense totale de 704 959,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10187 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 704 959,68 \$, taxes incluses, pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 679 959,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10187;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164087001
80.01 (20.08)

CM16 0401

Accorder un contrat à Socomec industriel inc. pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 474 993,02 \$, taxes incluses, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 838 108,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10191 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163775001
80.01 (20.09)

CM16 0402

Accorder un contrat à Potosi Construction (9203-8959 Québec inc.) pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) - Dépense totale de 1 287 032,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5830 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 287 032,50 \$, taxes incluses, pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice situé au 2060, rue Dickson (0434), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Potosi Construction (9203-8959 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 184 070 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5830;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161029001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0403

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15056 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15056 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164139003
80.01 (20.11)

CM16 0404

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire d'une durée approximative de trois ans à Axor Experts-Conseils inc. pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 3 096 236,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14928 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau pour une somme maximale de 3 096 236,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334005
80.01 (20.12)

CM16 0405

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec Les Services EXP. inc. (pour une somme maximale de 1 980 444,38 \$), Axor Experts-Conseils inc. (pour une somme maximale de 1 185 392,25 \$) et Stantec Experts-Conseils ltée (pour une somme maximale de 815 000,29 \$), taxes incluses, pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15079 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15079 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Les Services Exp. inc.	1 980 444,38 \$	Contrat 1
Axor Experts+Conseils inc	1 185 392,25 \$	Contrat 2
Stantec Experts-Conseils ltée	815 000,29 \$	Contrat 3

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167287001
80.01 (20.13)

CM16 0406

Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC), pour une période de 10 mois à compter du 1^{er} mai 2016, des espaces situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 mètres carrés, à des fins de laboratoire et de bureaux pour la relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J. Des Bailleurs, pour une dépense totale de 315 238,65 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente modificatrice # 2 du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de dix mois, à compter du 1^{er} mai 2016, des espaces de laboratoire et de bureaux, situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 mètres carrés, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Bailleurs, moyennant un loyer total de 229 007,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, pour les frais de déménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166025002
80.01 (20.14)

CM16 0407

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Itée, pour une période de 9 mois, à compter du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1 568,2 mètres carrés, constitué du lot 1 181 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Paul, pour un loyer total de 304 658,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Itée, pour une période de neuf mois débutant le 1^{er} mars 2016 et se terminant le 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1568,2 mètres carrés, constitué du lot 1 181 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue St-Paul, moyennant un loyer total de 304 658,47 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165941003
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.16)

Approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 3 ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 - Dépense totale de 517 387,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de premier renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, des espaces d'une superficie totale de 1 965 mètres carrés situés au 10950, boulevard Perras et utilisés pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement du sous-bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 14 h 40, du consentement unanime des membres, il est convenu de reporter l'adoption de l'article sous étude à une phase ultérieure afin de permettre à la conseillère Anie Samson de colliger les informations et donner suite aux questionnements du conseiller Alex Norris.

CM16 0408

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 327 575 \$ à quatre organismes, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder quatre soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 327 575 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Mobilisons Montréal	Mobilisons local	83 000 \$
Pépinières & Collaborateurs	Post-Olympique	80 000 \$
Centre culturel Espace 7000 inc.	Salle Désilets, nouveau diffuseur de l'Est de Montréal	82 525 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Vivre l'Est!	82 050 \$

- 2 - d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1161063001
80.01 (20.17)

CM16 0409

Accorder un soutien financier totalisant 375 000 \$ aux trois organismes suivants pour l'année 2016, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ pour l'année 2016, aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;

Organisme	Projet	Soutien 2016
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	125 000 \$
Maison du Père	Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion	125 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte à l'exclusion et prévention de l'itinérance	125 000 \$

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166794001
80.01 (20.18)

CM16 0410

Accorder un contrat de gré à gré à CPA-ERP pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet d'avenant à la convention intervenue de gré à gré avec CPA-ERP (CG15 0011), fournisseur unique, pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du Module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160206001
80.01 (20.19)

CM16 0411

Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec) pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 624 584,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 625 584,16, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14891 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160184003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0412

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un premier trajet de navettes fluviales reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2016, pour une somme maximale de 821 896,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14904 (1 soum.) / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la période estivale 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 821 896,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14904;
- 2 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des navettes fluviales, pour la saison estivale 2016;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,59 \$ pour 2016;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 5 - d'autoriser la réception d'un revenu de 254 373,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le parc Jean-Drapeau (Montréal) et Vieux-Port (Montréal) pour la saison estivale 2016, ainsi que d'un revenu de 7 000 \$, taxes incluse, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 6 - d'imputer ces dépenses et ces revenus, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165329001
80.01 (20.21)

CM16 0413

Accorder un soutien financier de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 59 870 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150504018
80.01 (20.22)

CM16 0414

Approuver le projet de convention de sous-sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue d'Hydro Québec, pour une durée de 17 mois, à compter du 1^{er} novembre 2016, un espace au 28^e étage de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 535 960,46 \$, taxes incluses / Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9103-1013 Québec inc., à compter du 1^{er} avril 2018, des locaux d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, au 28^e étage de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, pour une durée de 7 ans et 6 mois, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 996 314,55 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de sous-sous-location entre 9103-1013 Québec inc., Bell Canada, Hydro-Québec et la Ville de Montréal, par lequel la Ville sous-loue d'Hydro Québec, pour une durée de 17 mois, à compter du 1^{er} novembre 2016, un espace au 28^e étage, de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 535 960,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet convention ;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9103-1013 Québec inc., à compter du 1^{er} avril 2018, des locaux d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, au 28^e étage, de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, pour une durée de 7 ans et 6 mois, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 996 314,55 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'autoriser une dépense de 929 572,88 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 9103-1013 Québec inc. ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 362 659,89 \$ taxes incluses en incidences ;
- 5 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de mettre fin au bail du 8^e étage du 1550, rue Metcalfe pour le 31 juillet 2017 et de payer la pénalité de 399 317,63 \$, taxes incluses, au propriétaire les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., au plus tard le 31 juillet 2016;
- 6 - d'imputer la dépense de la pénalité en 2016, après avoir opéré un virement de crédits de 364 630,22 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 7 - d'imputer la dépense de location 2016 de novembre et décembre du 700, rue De La Gauchetière Ouest, après avoir opéré un virement de crédits de 86 306,24 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 8 - d'ajuster la base budgétaire de location du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 9 - d'imputer la dépense pour les travaux d'aménagement, qui sera assumée à 63,36 % par l'agglomération, pour un montant de 818 758,69 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0415

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 11 801 587,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 280001 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 801 587,80 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage et de mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au chemin de la Côte-des-Neiges, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 878 083,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 280001 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154102010
80.01 (20.24)

CM16 0416

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin - Dépense totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6775 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 13 198 858,82 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin, comprenant tous les frais incidents;
- 3 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 816 308,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6775;
- 4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 150 000 \$, au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à compter de l'exercice 2017, pour les frais d'exploitation et d'entretien du système de chauffage des revêtements de sols;
- 5 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 150 000 \$, au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie, à compter de l'exercice 2017, pour les frais d'entretien général de la place Vauquelin et la fourniture et l'installation annuel d'un sapin de Noël;
- 6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166316001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0417

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour réaliser les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 867 345,73 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5762 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 867 345,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 679 762,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5762;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166196001
80.01 (20.26)

CM16 0418

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5826 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 242 509,78 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Trempro construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 135 723,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5826;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165891001
80.01 (20.27)

CM16 0419

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Patrick, d'un point à l'ouest de l'avenue Atwater à la rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 14 750 457,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 232003 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 14 750 457,73 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Patrick, d'un point à l'ouest de l'avenue Atwater à la rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 139 139 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232003 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164102002
80.01 (20.28)

CM16 0420

De décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vague aux fins d'implantation d'un centre de tri des matières recyclables, propriété de la compagnie Day & Ross inc., d'une superficie approximative de 37 054 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans un secteur industriel de l'arrondissement de Lachine / Dépense de 7 450 380 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vague constitué du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de Day & Ross inc., d'une superficie approximative de 37 054 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins d'implantation d'un centre de tri des matières recyclables;

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 6 480 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163778002
80.01 (20.29)

À 16 h 22, du consentement unanime des membres, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (20.16).

CM16 0421 (suite)

Approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 3 ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 - Dépense totale de 517 387,50 \$, taxes incluses

La conseillère Samson exerce son droit de réplique et fournit les réponses aux questionnements formulés par le conseiller Norris.

Adopté à l'unanimité.

1164565001
80.01 (20.16)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01), 80.01 (30.03), 80.01 (30.04), 80.01 (30.05) et 80.01 (30.06) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0422

Adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et déposer une demande de certification au nom de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec; et
- 2 - d'autoriser monsieur Benoit Champagne, directeur à la Direction des transports, à déposer la demande de certification pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1164368001
80.01 (30.01)

Article 80.01 (30.02)

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » soumis par Hydro-Québec

Retiré – Voir article 3.01.

CM16 0423

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1166204001
80.01 (30.03)

À 16 h 26, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Article 80.01 (30.04)

Adopter une résolution modifiant divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à la présente résolution a été entièrement réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu que le financement par emprunt des soldes résiduels n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu que pour certains des règlements visés par la présente résolution, les dépenses encourues peuvent excéder l'emprunt effectué, en raison notamment, de l'apport d'une autre source de financement, inconnue au moment de l'adoption de ces règlements.

Il est résolu :

1. de modifier le titre et l'article 1 de chacun des règlements suivants par le remplacement du montant de l'emprunt initialement autorisé par le nouveau montant autorisé tel qu'indiqué à l'annexe A :

- i. Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-005);
- ii. Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-017);
- iii. Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le développement de projets municipaux admissibles au forum des équipements culturels (RCG 06-023);
- iv. Règlement autorisant un emprunt de 2 250 000 \$ pour les travaux d'embellissement du domaine public de la rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et de la Commune (RCG 06-048);
- v. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement des travaux de construction des infrastructures de surface d'un tronçon du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield (RCG 06-051);
- vi. Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer le remplacement des véhicules et de leurs équipements relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 06-058);
- vii. Règlement autorisant un emprunt de 6 800 000 \$ afin de financer l'avant-projet détaillé relatif au réaménagement de la partie de l'autoroute Bonaventure située entre les rues Brennan et Saint-Jacques (RCG 07-024);
- viii. Règlement autorisant un emprunt de 675 000 \$ pour le versement d'une contribution en vue de procéder aux acquisitions de terrains situés dans l'écoterritoire de la rivière à l'Orme (RCG 08-001);

- ix. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ afin de financer l'implantation d'un système de jalonnement dynamique vers les parcs de stationnement du Vieux-Montréal, du Quartier International et de la Cité du multimédia, en collaboration avec Stationnement de Montréal (RCG 08-013).
2. d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances à transférer les soldes excédentaires mentionnés à l'annexe A au Fonds réservé des soldes disponibles des règlements fermés.
3. de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ANNEXE A
LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

ANNEXE A
LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

No du règlement	Emprunt initialement autorisé	Nouveau montant autorisé	Solde excédentaire à transférer au Fonds réservés des soldes disponibles des règlements fermés
RCG 06-005	40 000 000 \$	17 745 244 \$	
RCG 06-017	15 000 000 \$	13 997 446 \$	622 288 \$
RCG 06-023	16 000 000 \$	4 650 000 \$	1 418 381 \$
RCG 06-048	2 250 000 \$	2 228 972 \$	117 366 \$
RCG 06-051	1 500 000 \$	589 378 \$	302 085 \$
RCG 06-058	40 000 000 \$	24 440 676 \$	
RCG 07-024	6 800 000 \$	6 792 235 \$	
RCG 08-001	675 000 \$	0 \$	
RCG 08-013	1 500 000 \$	0 \$	

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- un article de CP24 intitulé « *TTC on pace for \$30M budget shortfall due to declining ridership* »;
- un article d'Inside Toronto.com intitulé « *Fewer riders taking the TTC so far this year: report* »;
- un article du *American Public Transportation Association (APTA)* intitulé « *Americans Took 10.6 Billion Trips on Public Transportation in 2015* »;
- un article du *Torontoist* intitulé « *Why Declining TTC Ridership Growth is a Problem* »;

Le leader de la majorité soulève une question de règlement invitant les élus à s'en tenir au sujet inscrit à l'ordre du jour.

Un débat restreint s'engage.

La vice-présidente invite le conseil à poursuivre ses délibérations à l'égard de la motion sous étude.

Le débat se poursuit.

À 16 h 55, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de scinder le vote et de procéder à un vote enregistré sur le 2^e « Résolu » de l'article 80.01 (30.04).

À 17 h 05, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 17 h 07, le conseil reprend ses travaux.

À la lumière des informations transmises par le greffier, le président du conseil propose de suspendre la procédure de vote nominal afin de discuter avec les leaders des impacts de la demande de la leader de l'opposition officielle.

La proposition est agréée.

CM16 0424

Approuver l'inscription du projet de développement et de consolidation du réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement 2016-2017 du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'inscription de réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$, avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le budget de financement 2016-2017 des activités du réseau PME MTL;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165175007
80.01 (30.05)

CM16 0425

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2015 de compétence d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter un budget supplémentaire de 18 774 000 \$ au PTI 2016-2018, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2015, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165929002
80.01 (30.06)

À 17 h 08, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 avril 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 avril 2016, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michel Bissonnet.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il souligne la présence, dans les tribunes, de M. Jean-Marie Vilain, maire de la Ville de Viry-Châtillon, département de l'Essonne, en France.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lydia Atrouche	M. Denis Coderre (M. Alex Norris)	Préservation de la surface naturelle du parc Rutherford et de l'accès aux citoyens/citoyennes du quartier / Actions des élus siégeant sur la Table de concertation du Mont Royal en regard du parc Rutherford
M. Jeff Pedersen	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Rejet du projet Énergie Est et vision d'ensemble de la protection de l'environnement

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Shane Johnston	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Clarifications sur l'échéancier prévu quant au prochain inventaire des émissions des gaz à effet de serre / Budget alloué à cet égard et date du dernier inventaire
Mme Hassan Dour	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Vision politique de la Ville vs les investissements du gouvernement fédéral en matière d'infrastructures vertes dans le but d'atteindre 100 % des énergies renouvelables d'ici 2050
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle du métro – échéancier fixé par la STM pour le nombre de stations visées et délais encourus / Sommes allouées pour l'accessibilité universelle
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Encourager les propriétaires à dépenser dans les commerces locaux vs fermeture de commerce
Mme Marie-Claire Mayeres	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Aref Salem) (M. Russell Copeman)	Dégradation de la qualité de l'air et augmentation de la pollution à Montréal vs développement immobilier dans des endroits où il y a peu de transport en commun – gestion de la circulation / Concentrer les développements immobiliers près des stations de métro ou de train existants
M. Martin Dion	M. Aref Salem (M. Marvin Rotrand)	Autobus à plancher surbaissé et rampes arrières défectueuses dans le secteur de l'Est de l'île / Félicitations adressées aux élus pour les travaux d'ajout d'ascenseurs à la station Honoré-Beaugrand
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Démocratie et période de questions du public – liberté d'expression
Le président du conseil demande à ce que M. Ionita soit escorté hors de la salle du conseil.		
M. Anthony Garoufalidis-Auger	M. Réal Ménard	Changements climatiques et réduction des gaz à effet de serre – budget de la Ville pour le carboneutre et consultation souhaitée à cet égard / Partage de documents de recherche sur ce sujet
M. Jean Léger	M. Denis Coderre	Inversion de la ligne 9B de l'Oléoduc d'Enbridge en décembre 2015 – comment autoriser l'inversion si aucun plan d'urgence mis en place
M. Maxime Arnoldi	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Aref Salem)	Sauvegarde du Cap-Nature dans l'arrondissement de Pierrefonds / Intégrer ce territoire comme espace vert à protéger / Étude de circulation souhaité
M. Heidi Quinsey	M. Russell Copeman	Coop Le Suroît – remerciements adressés pour l'appui de la Ville dans ce dossier Dépôt de document
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle – mettre de l'avant une politique de socio financement / Initiative citoyenne pour démarrer une campagne de socio financement – invitation faite au maire pour présider cette campagne
Mme Sandrine Rhodius	M. Denis Coderre	Sauvegarde du parc Rutherford sur le Réservoir McTavish – si étude environnementale sur l'épandage de fongicides, de bactéricides et d'herbicides sur ce site existe et la rendre publique, le cas échéant

À 19 h 59,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les 3 derniers citoyens inscrits sur la liste, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	M. Claude Dauphin	Projet de développement dans le secteur Lachine Est - amélioration de la fréquence des trains sur la ligne Candiac pour rencontrer les critères d'un projet TOD / Mesures concrètes afin d'améliorer la fréquence et rencontrer ces critères
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Cibles établies par la Ville en terme de réduction de gaz à effet de serre / Meilleures pratiques souhaitées Dépôt de document
M. Robert Edgar	Mme Anie Samson	Disponibilité du rapport du SPVM sur les événements du 18 décembre 2015 et date de rencontre prévue pour le rendre public / Moratoire sur le Règlement P-6

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 13.

À 20 h 14, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (30.04).

CM16 0426 (suite)

Adopter une résolution modifiant divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé

Le leader de la majorité mentionne qu'après discussions avec les leaders, il comprend que la demande de scinder le vote n'est plus pertinente.

Le président du conseil demande à la leader de l'opposition officielle de préciser ses orientations en ce qui a trait à la demande de vote.

La leader de l'opposition officielle indique qu'à la suite des discussions avec les leaders et le greffier, la demande de vote ne porte que sur un seul « Résolu » et qu'il n'y a plus lieu de demander un vote scindé.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Lattanzio, Rotrand, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (43)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet et Searle (18)

Résultat: En faveur : 43
Contre : 18

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.04) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (30.04)

À 20 h 22, après entente entre les leaders, le leader de la majorité propose de procéder à l'étude des articles 7.02, 7.07 et 51.02 et cède la parole au conseiller Harout Chitilian.

Le conseiller Chitilian souligne la présence dans les tribunes, du président et du vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, MM. Pascal Rousseau et François Marquette ainsi que Mme Geneviève Coulombe, coordonnatrice. Ils sont accompagnés de MM. Maxime Le Breton et Jérémy Gareau qui ont assisté à la période de questions du public.

CM16 0427

Dépôt du rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele dépose le Rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1167181001

CM16 0428

Dépôt de l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1167181002

CM16 0429

Nomination de membres au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0539;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de nommer madame Jessica Mandziya-Sathoud, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019, en remplacement de madame Chahinaze Fala;
- 2- de nommer madame Xiya Ma, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019, en remplacement de monsieur Gopinath Jeyabalaratnam.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1167181003

CM16 0430

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2015 - Volet agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter l'affectation du surplus pour les dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Services professionnels en actuariat - conseils reliés aux régimes de retraite	(214,0)
- Services professionnels et techniques liés à la réalisation de diverses opérations de communication	(161,1)
- Nouvelle gouvernance municipale en matière de développement économique local	(12 000,0)
- Études reliées au centre-ville - Arrondissement de Ville-Marie	(243,2)
TOTAL	(12 618,3)

Adopté à l'unanimité.

1165205002
80.01 (30.07)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0431

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 125 836 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 836 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1164213001
80.01 (42.01)

CM16 0432

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1160504001
80.01 (42.02)

CM16 0433

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) ».

Adopté à l'unanimité.

1160184001
80.01 (42.03)

CM16 0434

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1164213002
80.01 (42.04)

CM16 0435

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843002
80.01 (42.05)

CM16 0436

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1156807002
80.01 (42.06)

CM16 0437

Approbation de la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement R-164 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 7 140 545 \$ pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-164 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de sept millions cent quarante mille cinq cent quarante-cinq dollars (7 140 545 \$) pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1160854001
80.01 (45.01)

CM16 0438

Nomination de monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1164794002
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.02) à 80.01 (51.06) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0439

Nomination de monsieur Richard Bergeron, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Ville-Marie, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Adopté à l'unanimité.

1160858001
80.01 (51.02)

CM16 0440

Nomination de monsieur Daniel Robert, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Daniel Robert, conseiller municipal de la Ville de Mont-Royal, à titre de représentant désigné de la Ville de Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuñtsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1165175012
80.01 (51.03)

CM16 0441

Nomination de Mme Andrée Hénault, conseillère de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Andrée Hénault, conseillère de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1160507008
80.01 (51.04)

CM16 0442

Nommer des représentants du conseil d'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, du 2 février 2016 jusqu'à la dissolution de cet organisme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Andrée Hénault et M. Gilles Beaudry, à titre de représentants du conseil de l'arrondissement d'Anjou, au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour la période du 2 février 2016, jusqu'à la dissolution de ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

1162072005
80.01 (51.05)

CM16 0443

Reconduire pour une période de trois ans les mandats de M. Robert Labelle et Mme Johanne Goulet à titre d'administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) / Nommer, pour des mandats de trois ans, Mme Sylvie Crispo, M. Christian Champagne et M. Cheikh Diop, à titre de membres de ce conseil

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de reconduire, pour une période de trois ans, les mandats de M. Robert Labelle et de Mme Johanne Goulet, à titre d'administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) ;
- 2 - de nommer, pour un mandat de trois ans, les trois nouveaux membres suivants, soit Mme Sylvie Crispo, M. Christian Champagne et M. Cheikh Diop, à titre de membres de ce conseil.

Adopté à l'unanimité.

1166220001
80.01 (51.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0444

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports du Québec, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, une parcelle de terrain située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, constituée d'une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 387 mètres carrés, à des fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air, pour la somme de 28 300 \$, taxes exclues

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE16 0489;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports, aux fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air, une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 387 mètres carrés, située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, constituée d'une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une somme de 28 300 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 CTC1157029001

CM16 0445

Accorder un soutien financier de 205 000 \$ à Cirque Éloize pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE16 0491;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 205 000 \$ au Cirque Éloize pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 205 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1161103001

CM16 0446

Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière concernant le versement d'une aide financière maximale de 220 000 \$ pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion / Autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE16 0492;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 220 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1151103005

CM16 0447

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie *Ennis Paint Canada* (CM15 0157), une division de *Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company*, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0505;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'option de prolongation de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie *Ennis Paint Canada*, une division de *Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company* (CM15 0157), pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1164119001

CM16 0448

Accorder à un contrat Derichebourg Canada Environnement inc. pour la collecte et le transport de matières organiques, pour une durée de 31 mois, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 685 611 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14957 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0508;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'arrondissement concerné, pour une période de 31 mois, les services de collecte et transport de résidus verts, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard du contrat, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14957 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Derichebourg Canada Environnement Inc.	Ahuntsic-Cartierville	31	685 611 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1162621002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0449

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires dans les avenues de Belleville et de Rome, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 3 341 532,89 \$ - Appel d'offres public 960 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0510;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 137 366,44 \$, taxes incluses, représentant 93,89 % du coût total du contrat, pour la reconstruction de conduites d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires, de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue de Belleville, entre le boulevard Industriel et la rue Fleury, et dans l'avenue de Rome, entre les rues Fleury et Sabrevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 166 032,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 960;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1164383001

CM16 0450

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, des bordures, de pavage et des travaux connexes dans les rues Huntington, entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy, ainsi que dans les rues Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-09 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0511;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, de travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de pavage et de travaux connexes dans les rues Huntington, entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy, ainsi que dans les rues Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 022 780,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-09;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1166765009

CM16 0451

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - (PCPR 2016) - Dépense totale de 4 503 027 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324003 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0513;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 503 027 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 276 027 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324003;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1154102014

CM16 0452

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR) - Dépense totale de 3 494 309,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324004 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0515;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 494 309,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 293 809,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1164102004

CM16 0453

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 409 594,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 266101 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0517;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 409 594,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 244 994,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1164102003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0454

Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre le Service des stages de la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0524;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1167271001

CM16 0455

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc., pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), aux fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, pour un loyer total de 101 034,73 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0525;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc., à des fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, pour un loyer total de 101 034,73 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1165941002

CM16 0456

Approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc. un local additionnel d'une superficie de 5,81 mètres carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une dépense totale de 9 386,52 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0526;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,81 mètres carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour un loyer total de 5 092,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2016, représentant un montant de 4 294,32 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1165840003

CM16 0457

Accorder un soutien financier de 95 000 \$, à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités, pour l'année 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0531;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités pour l'année 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1162912001

CM16 0458

Accorder un contrat de gré à gré, à Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et d'éléments d'ornementation des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 579 181,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0576;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 579 181,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et d'éléments d'ornementation des toitures des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel *Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd*, s'engage à fournir les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1165967001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0459

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norclair inc. pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille, dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 2 236 514,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1524 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0586;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 236 514,09 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille, dans l'arrondissement de Lachine;
- 3- d'accorder à Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 236 514,09 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1524;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1167126001

CM16 0460

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin Ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin Ouest) et Olympia, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-05 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0581;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin Ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin Ouest) et Olympia, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 186,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-05;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1166765008

CM16 0461

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Néoelect inc. pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois - Dépense totale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14982 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0571;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 223 539,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14982;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1166848001

CM16 0462

Accorder un contrat à Gricon excavation pour la reconstruction de la chaussée, le remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, des travaux de drainage et de pavage, de trottoirs, de bordures et des travaux connexes, dans la rue Marceau, et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et des travaux connexes, dans le boulevard Gouin Ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 090 589,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-08 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0577;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 090 589,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, le remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, des travaux de drainage et de pavage, de trottoirs, de bordures et des travaux connexes, dans la rue Marceau, et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et des travaux connexes, dans le boulevard Gouin Ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Gricon excavation, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix corrigés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 915 650,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-16-08;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1166765011

CM16 0463

Accorder un contrat à Les excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans la 10^e Avenue, 11^e Avenue et 12^e Rue et pour le recouvrement de pavage et des travaux connexes, dans la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 434 711,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-07 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0578;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 434 711,38 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans la 10^e Avenue, 11^e Avenue et 12^e Rue et pour le recouvrement de pavage et des travaux connexes, dans la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix corrigés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 240 293,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-16-07;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1166765010

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0464

Accorder un contrat à MGB associés inc. pour la réfection de la clôture ornementale (phase 2) le long de la rue Sherbrooke et la partie nord du boulevard Pie-IX, du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 1 144 802,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00070 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0579;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à MGB associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des clôtures le long de la rue Sherbrooke Est, et de la partie nord du boulevard Pie-IX, du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 144 802,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00070;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1167055001

CM16 0465

Abroger la résolution CM16 0228 / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, et au sud de la 39^e Rue, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0593;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM16 0228 adoptée par le conseil municipal à sa séance tenue le 22 février 2016;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39^e Rue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 4- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.22 1164962002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0466

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1700, rue Le Ber

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE16 0493;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1700, rue Le Ber.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160725001

CM16 0467

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots 1 703 774 et 1 703 810, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0536;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots 1 703 774 et 1 703 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1166470012

CM16 0468

Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0535;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles du domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau;
- 2- de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1160783004

CM16 0469

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de Habiter Montréal comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerces de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0596;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de Habiter Montréal comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerces de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1167252001

CM16 0470

Reporter les budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0603;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 242 401 000 \$ au PTI 2016-2018, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2015, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1165929001

CM16 0471

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2015, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2015 à des projets spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0605;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2015 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2015 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 72 139,0 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements;
- 4- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 6 231,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 5- d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Élections municipales	4 000,0
- Entente sur le développement culturel (MCCC)	985,8
- Fonds de location à long terme de véhicules	788,7
- Renflouement du fonds d'énergie	571,9
- Services professionnels en actuariat - conseils reliés aux régimes de retraite	193,6
- Services professionnels et techniques liés à la réalisation de diverses opérations de communication	145,8

TOTAL**6 685,8**

- 6- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 30 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1165205001

CM16 0472

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1167235001

CM16 0473

Avis de motion - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1161361001

CM16 0474

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1166873002

CM16 0475

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne un montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1163894004

CM16 0476

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1166220002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0477

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016, par sa résolution CE16 0335;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », afin de permettre aux conseils d'arrondissement d'adopter et d'appliquer un règlement établissant un programme d'intervention prévoyant l'octroi d'une subvention en vue de favoriser l'installation de pompes de renvoi dans les immeubles sujets à des inondations.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160836001

Règlement 02-002-24

CM16 0478

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales / Réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement

La conseillère Catherine Clément-Thalbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Attendu qu'une copie du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016, par sa résolution CE16 0336;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales »;
- 2 - de réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1161180001

Règlement 16-034

CM16 0479

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0395;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1151175003

Règlement 16-035

CM16 0480

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0398;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1161543001

Règlement 15-091-1

CM16 0481

Adoption - Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087), remplaçant le règlement adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro

Attendu qu'une copie du Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0390;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) » remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1166335001

Règlement 15-087

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0482

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0393;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1166688004

Règlement 15-040-1

CM16 0483

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0394;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1166688005

Règlement 15-063-1

CM16 0484

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7800, boulevard Maurice-Duplessis a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016, par sa résolution CE16 0444;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1164815001

Règlement 16-036

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0485

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1166826003

Règlement P-14-049-1

CM16 0486

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque » / Tenue d'une consultation publique

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJETS

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque »;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur;
- 3- de soumettre ces projets de règlements à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique, conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan

43.02 1162931001

Règlement P-16-037
Règlement P-04-047-173

CM16 0487

Nommer « place Iona-Monahan » la place publique située à l'intersection de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0552;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « place Iona-Monahan » la place publique située sur le lot 1 488 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'intersection de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1164521003

CM16 0488

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, pour les mois de mai, juin, juillet et août 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 21 h 34, du consentement unanime, le leader de la majorité propose de procéder à l'étude de l'article 7.10.

CM16 0388 (suite)

Dépôt du Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Un débat s'engage.

07.10

CM16 0489**Motion de l'opposition officielle demandant un sursis à la conversion aux DEL blanches de l'éclairage de rue**

Attendu que la Ville de Montréal amorce la conversion aux DEL blanches (4000 Kelvins) de ses 110 000 lampadaires de rue, un investissement de 110 M\$;

Attendu que la technologie d'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL) comporte plusieurs avantages dont l'efficacité énergétique et la durée de vie;

Attendu qu'un éclairage aux DEL blanches, contrairement aux DEL ambrées, présente un inconvénient majeur : une fraction importante de sa lumière émise est composée de lumière bleue;

Attendu qu'à luminosité égale, un éclairage aux DEL blanches produit de trois à quatre fois plus de pollution lumineuse qu'un éclairage typique au sodium et présente des risques d'éblouissement;

Attendu que cette forte pollution lumineuse s'explique par le fait que l'atmosphère diffuse plus abondamment la lumière bleue que les autres couleurs, d'où le ciel bleu;

Attendu que des études reconnues par l'Organisation mondiale de la santé ont démontré que la production de mélatonine, l'hormone du sommeil, est supprimée au contact de la lumière bleue;

Attendu que le déploiement à grande échelle de luminaires à dominante bleue quasi aussi stimulants que la lumière naturelle (6000 K) pourrait être associé à des problèmes de santé allant de l'insomnie au cancer en passant par la dépression, le diabète et l'obésité, tout en diminuant l'efficacité du système immunitaire;

Attendu que la Ville de Sherbrooke a opté pour un éclairage de rue aux DEL ambrées (1800 K), qui réduit les impacts sur la santé humaine et les écosystèmes associés à la pollution lumineuse;

Attendu que l'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a émis en 2010 un avis afin de restreindre la mise sur le marché grand public des systèmes d'éclairage DEL présentant une luminance trop forte et trop de bleu dans le spectre lumineux;

Attendu que le Bureau de normalisation du Québec publiera d'ici les prochains mois une norme sur le contrôle de la pollution lumineuse;

Attendu que la Ville de Montréal a sollicité un avis sur l'éclairage de rue aux DEL auprès de la Direction de santé publique et est en attente de ce dernier;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal, dans l'attente de l'avis de la Direction de santé publique et de la norme du Bureau de normalisation du Québec, suspende la conversion aux DEL blanches de l'éclairage de rue.

Un débat s'engage.

À 22 h 02,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 17

Contre : 44

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 0490

Motion de l'opposition officielle pour l'embellissement de la fonte de voirie à l'occasion du 375^e de Montréal

Attendu que Montréal célébrera, en 2017, le 375^e anniversaire de sa fondation;

Attendu que la Ville de Montréal doit saisir chaque occasion d'embellissement de l'espace public et que les couvercles d'égout et de regard sont nombreux et très visibles;

Attendu que des centaines de villes à travers le monde, dont Barcelone, Berlin, Malmö, Miami, Seattle, Séoul et Yokohama, ont fait de leurs couvercles d'égout et de regard des éléments de signature visuelle spécifiques;

Attendu que plusieurs villes canadiennes, dont Vancouver, Richmond, Calgary, Toronto, Québec, Moncton et Halifax ont fait de même;

Attendu que le 375^e anniversaire est une occasion toute désignée pour procéder au lancement d'une nouvelle signature visuelle pour les couvercles d'égout et de regard de Montréal;

Attendu qu'entre 700 à 800 nouveaux couvercles d'égout et de regard sont installés annuellement sur le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que chaque couvercle d'égout ou de regard installé sur le territoire de la Ville de Montréal porte une inscription particulière et donc, provient d'un ou plusieurs moules spécifiquement fabriqués pour la Ville;

Attendu que la création d'une signature visuelle, via un nouveau moule spécifique, pour les couvercles d'égout ou de regard, n'engage pas de dépense supplémentaire pour la Ville au niveau des approvisionnements;

Attendu que, depuis 2006, Montréal est désignée comme Ville de design UNESCO;

Attendu que les villes de Vancouver, Richmond et Calgary ont retenu l'idée d'un concours de design pour déterminer le design gagnant pour les prochains couvercles d'égouts;

Attendu l'expertise du Bureau du design de la Ville de Montréal dans l'organisation de concours de design;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

que la Ville de Montréal :

- 1- lance un concours de design pour la création de nouveaux couvercles d'égout et de regard;
- 2- procède progressivement au remplacement de ses couvercles d'égout et de regard, en priorisant les artères commerciales et lieux touristiques.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Manon Gauthier

d'amender la motion présentement à l'étude comme suit :

- remplacer le 6^e « Attendu » par l' « Attendu » suivant : « Attendu que quelque centaines de couvercles de fonte d'égout susceptibles d'une identification personnalisée ont été remplacés en 2015 »;

- ajouter un « Attendu » entre le 8^e et le 9^e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que l'entente-cadre actuelle prévoit déjà la possibilité d'effectuer une personnalisation pour les couvercles de fonte d'égout »;

- remplacer les textes des 1^{er} et 2^e « Résolu » par les suivants :

« que la Ville de Montréal développe un nouveau couvercle en fonte d'égout et de regard avec une identification personnalisée soucieuse d'une volonté d'embellissement de l'espace public; et ;

que le conseil de Ville demande au comité exécutif de mandater la direction générale de procéder progressivement au remplacement de ses couvercles d'égout et de regard avec lesdits nouveaux couvercles, en priorisant les artères commerciales et lieux touristiques ».

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, accepte la proposition d'amendement.

Le débat se poursuit sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 22 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE